# **CONCOURS DE PROJETS**

# CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS A SION «FOYER ST-RAPHAEL»



**RAPPORT DU JURY - MARS 2023** 





#### MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par l'association Saint-Raphaël à Sion mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec le service cantonal de la jeunesse (SCJ) et le service immobilier et patrimoine (SIP).

#### SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'Association Saint-Raphaël (ASR), créée en 1946 et régie par les art. 60 et suivants du Code Civil Suisse (CCS), est une association privée, reconnue d'utilité publique par l'Etat du Valais et la Confédération. Elle œuvre dans le domaine sociopédagogique. Son champ d'action couvre particulièrement la Suisse romande et le Tessin.

Son but est de soutenir des jeunes, filles et garçons, qui présentent des problèmes personnels et se trouvent de manière momentanée ou prolongée en difficulté d'adaptation sociale, scolaire, préprofessionnelle, professionnelle.

L'ASR exploite l'Institut Saint-Raphaël (ISR) et lui donne pour mission de réaliser son but. Ainsi, les offres de prestations de l'ISR proposent une action socio-éducative qui favorise aussi bien le développement adéquat des attitudes que des aptitudes de chaque jeune.

Pour accomplir sa mission, l'Institut Saint-Raphaël dispose actuellement de quatre structures éducatives installées sur trois sites différents.

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs (ci-après FJT dans le texte) sera reconstruit sur la parcelle actuelle. Il est destiné à accueillir en internat, 12 jeunes filles et garçons et 5 en studio de 16 à 22 ans. Ces jeunes rencontrent ponctuellement des problèmes majeurs de comportement.

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs actuelle (ci-après FJT) est situé à Sion, dans une agglomération d'immeubles. Il est proche de toutes commodités, à savoir les transports publics, les écoles, la gare, les magasins. Cependant, le bâtiment actuel ne correspond plus aux normes pédagogiques. C'est pourquoi il a été décidé de le reconstruire sur la même parcelle.

Le FJT accueille dix-sept filles et garçons de 16 à 22 ans, toute l'année. Douze d'entre eux sont pris en charge en internat, cinq ont la possibilité d'accéder à un studio s'ils répondent à différents critères d'autonomie. Tous présentent des troubles

du comportement avec, pour majorité d'entre eux, des problématiques familiales. Ces jeunes ont déjà eu un contact prolongé avec le monde professionnel par la réalisation de stages ou sont en formation.

Au FJT, l'aide à la personne poursuit les buts suivants :

- favoriser une évolution personnelle en dehors des perturbations du réseau, tout en favorisant le maintien des relations familiales;
- développer les acquis scolaires pour permettre le suivi d'une formation professionnelle en adéquation avec les compétences du jeune;
- favoriser l'autonomie par le biais de différentes compétences à acquérir;
- renforcer l'estime de soi et la confiance en soi par la valorisation et l'expérience de la réussite;
- amener à une stabilité relationnelle favorisant la connaissance de soi,
   l'identification de ses difficultés, ressources et potentiels de changement;
- confronter le jeune à la réalité sociale et économique, en vue d'une totale indépendance.

Pour cela, nous désirons tisser des liens constructifs avec le jeune, au travers d'une relation et d'un projet individualisés. Chaque jeune admis au FJT est suivi par un éducateur référent et bénéficie également des prestations d'un maître socioprofessionnel. Ces intervenants sont les garants des étapes que le jeune doit franchir.

Ils mettent en place des entretiens personnels avec le jeune et créent un lien de confiance lui permettant de comprendre le sens des efforts demandés.

Le FJT offre un programme qui permet au jeune d'entreprendre/de suivre une formation professionnelle ou scolaire de type secondaire II, tout en renforçant ses capacités sociales qui lui permettront d'entrevoir des perspectives d'avenir sereines. Celui-ci comprend notamment: des activités de vie communautaire, de loisirs, de sports, des travaux d'atelier pour l'orienter, voire le réorienter dans son travail, des cours d'appui scolaire prodigués par un enseignant spécialisé et des suivis thérapeutiques en collaboration avec des intervenants externes au centre. L'accompagnement éducatif se veut respectueux du rythme de chacun.

Le FJT offre à chaque jeune des possibilités d'exercer cet apprentissage à travers la mise en place d'un programme de formation adapté, élaboré avec sa participation. A terme, le jeune s'engagera dans une formation professionnelle ou des études qui permettront son insertion sociale.

L'objectif majeur du FJT est d'amener le jeune à prendre confiance en lui-même et à accéder progressivement à une plus grande autonomie. Une vie communautaire favorable au développement d'attitudes sociales et la formation professionnelle y contribuent. En effet, le jeune qui arrive au FJT a été très souvent confronté à l'échec, essentiellement au cours du cursus scolaire. Son réseau social est pauvre et ses relations familiales perturbées. Il s'agit de lui offrir des chances nouvelles et réelles de se relancer sur son parcours de vie. L'entrée dans la vie active par le biais d'une formation professionnelle lui donne une chance d'un nouveau départ, dans un contexte différent.

#### GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

#### LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

#### PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél.: 027/606.74.00 (F))

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications. Préimplication

L'atelier d'architecture CheseauxRey associés SA à Sion, auteur d'une étude de faisabilité réalisée afin de tester le potentiel d'insertion du programme sur le site, est autorisé à participer au concours, l'étude étant mise à disposition des participants au concours. A relever que le programme pris en compte pour cette étude était bien plus conséquent que celui du présent concours, réduit suite à l'étude de faisabilité, et pour lequel aucune nouvelle étude n'a été faite.

#### **CRITERES DE JUGEMENT**

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique:

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

## **REPONSES AUX QUESTIONS**

Les réponses aux 27 questions anonymes ont été publiées sur le site internet de l'Association St-Raphaël et envoyées à tous les membres du jury le 30 novembre 2022.

## **JURY**

Le Jury est composé des personnes suivantes :

	en	

M. Philippe Venetz Architecte cantonal

## Membres non-professionnels

Daniela Pommaz
Présidente de l'Association St-Raphaël
Patrice Mabillard
Directeur de l'Institut St-Raphaël
Gilbert Jacquemettaz
Administrateur Institut Saint-Raphaël

## Membres professionnels

Pierre-Alain Dupraz Architecte ETS FAS, Genève
Anne-Catherine Javet Architecte EPF FAS, SIA, Lausanne
Roberto Peruzzi Ingénieur civil EPF, SIA, Monthey
Jean-Paul Chabbey Architecte de ville, commune de Sion

## Suppléants non-professionnels

Jacques Vuignier Vice-président de l'Association St-Raphaël
Nadine Reichen Membre du comité de l'Association SaintRaphaël

## Suppléants professionnels

Rita Wagner Remplaçante architecte-cantonale, SIP
Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service Immobilier et Patrimoine

## **Experts**

Jean-François Guntern Responsable projets pédagogiques service

cantonal de la jeunesse

Jean-Marc Meier Office fédéral de la justice, unité exécution des

peines et mesures

Christophe Jordan Chef de centre FJT, Institut St-Raphaël

Jeannette Rohrer Service cantonal de la jeunesse

#### **EXAMEN PREALABLE**

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Il a porté sur les points suivants:

#### Délai du rendu

42 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 42 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

#### Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

# Respect des exigences du règlement du concours et des prescriptions du RCCZ, zone habitat collectif B

Les projets N°16 et 31 proposent de maintenir et transformer le bâtiment actuel. Les projets N°01,02,04,08,09,14,21,23,24,26,27,28,42 terrassent, de manière importante ou menue, le rocher de la colline au-delà de la limite imposée (1.5m depuis l'arrière du bâtiment actuel)

Le projet N°18 propose un nouvel accès véhicule depuis l'Ouest au travers de parcelles privées.

Tous les projets affichent l'intention de maintenir le grand saule pleureur répertorié au service de l'urbanisme de la ville.

Les projets N°16 et 32 sont organisés sur 5 niveaux.

Les projets N°01,03,18 et 41 proposent des toitures plates.

#### Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

#### Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

#### JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 9 et vendredi 10 mars 2023.

#### Analyse du site

Cet établissement verra le jour à Sion dans le quartier résidentiel de «Corbassières», en périphérie Sud-Ouest de la ville, sur une parcelle d'une surface d'environ  $3000m^2$ . L'essentiel de la parcelle est occupé par une colline, relief rocheux émergeant de la plaine alluvionnaire.

La colline est une composante paysagère d'importance à maintenir. L'emprise du projet sur la colline doit respecter au plus près l'emprise du bâtiment actuel sur le rocher.

Le bâtiment existant est vétuste. Ne répondant plus aux besoins actuels il est à démolir.

Le périmètre du concours correspond au périmètre de la parcelle 9416 (3047m²). La parcelle est sise en zone «d'habitat collectif B» et par conséquent soumise au RCCZ de la commune de Sion et des contraintes constructives relatives. (p.39 du RCCZ et/ou document 1.25.f du règlement-programme du concours).

Le site n'est pas répertorié dans le cadastre des sites pollués de la ville de Sion, mais situé, par contre, en zone archéologique.

1788m², soit le 59% de la parcelle se situe dans le périmètre de sécurité de l'aéroport. (partie Sud)

L'accès véhicule actuel depuis la rue Hermann Geiger située à l'Est du site est à maintenir.

#### Analyse des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 42 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 42 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142:

- N°01 ROCK'N SAULE
- N°03 JOE
- N°16 LE DAHU
- N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU
- N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE
- N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

#### 1er tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale soit dans leur relation au site, en particulier avec la colline, soit dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 16 projets suivants sont éliminés:

- N°06 AU PIED DE LA COLLINE 1
- N°07 AU PIED DE LA COLLINE 2
- N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE
- N°12 VILLA CHATEAUNEUF
- N°16 LE DAHU
- N°17 OROGENESE
- N°23 HESTIA
- N°25 VFSTA
- N°26 BELLE VUE
- N°27 LUCAS
- N°30 HOME TOOL HOME
- N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE
- N°32 RAFIK
- N°33 UN ENDROIT QUI RESSEMBLE A ...
- N°35 LE HAVRE
- N°42 LE HAMEAU

#### 2ème tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions des futurs utilisateurs, de l'ingénieur civil et des experts. Le rapport à la colline, la qualité des espaces extérieurs, l'organisation du programme, les qualités spatiales intérieures ainsi que le fonctionnement général du projet ont été notamment étudiés. Les différentes thématiques abordées sont débattues par le jury. Les 20 projets suivants sont éliminés:

- N°01 ROCK'N SAULE
- N°03 JOE
- N°05 RAPHI
- N°08 LA MAISON DE SOPHIE
- N°10 PIERRE DE VIE
- N°11 AILE DELTA
- N°13 LITET HUS
- N°14 SALAMANDRE 1
- N°15 AU CŒUR LE FOYER
- N°20 BABYLONE
- N°21 GUERITE
- N°22 ROCK'N'ROLL
- N°24 PIERRE D'ANGLE
- N°29 ACCUEILLIR, ENCADRER, PARTAGER
- N°34 SALIX
- N°36 BONNE NUIT
- N°37 QUATRE CONSONNES ET TROIS VOYELLES
- N°39 LA MAISON SUR LA COLLINE
- N°40 VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU
- N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

## Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- N°08 LA MAISON DE SOPHIE repêché du 1<sup>er</sup> tour, éliminé au 2<sup>ème</sup> tour
- N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE rétrogradé du 2<sup>ème</sup> tour, éliminé au 1<sup>er</sup> tour
- N°22 ROCK'N'ROLL repêché du 1<sup>er</sup> tour, éliminé au 2<sup>ème</sup> tour

## **CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX**

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 84'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants:

1 <sup>er</sup> ranç	g / 1 <sup>er</sup> pri	X		
Projet	N°02	UPHILL	CHF 25'000 F	łТ
2 <sup>ème</sup> raı	ng / 1 <sup>ère</sup> i	mention		
Projet	N°18	LE SERPENT ET L'OISEAU	CHF 20'000 F	ΗT
3 <sup>ème</sup> raı	ng / 2 <sup>ème</sup>	prix		
Projet	N°19	LA GRANDE MAISON	CHF 13'000 F	ΗT
4 <sup>ème</sup> rai	ng / 3 <sup>ème</sup>	prix		
Projet	N°38	LA SALAMANDRE (2)	CHF 11'000 F	ΗT
5 <sup>ème</sup> raı	ng / 4 <sup>ème</sup>	prix		
Projet	N°28	LODGER	CHF 8'000 F	ΗT
6 <sup>ème</sup> rai	ng / 5 <sup>ème</sup>	prix		
Projet	N°04	ROQUEBRUNE	CHF 7'000 F	ΗT

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury,A. L. UNALULAUTE	Philippe Venetz
décide d'attribuer le	Daniela Pommaz
n° . Z, devise " UPHIUL"	Patrice Mabillard
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.  Sion, le 10 mars 2023	Gilbert Jacqemettaz
Sion, le 10 mais 2023	Pierre-Alain Dupraz
	Anne-Catherine Javet
	Roberto Peruzzi
	Jean-Paul Chabbey
	Jacques Vuignier
	Nadine Reichen
	Rita Wagner P. May
	Christophe Lugon-Moulin
102	Jean-François Guntern
	Jean-Marc Meier
	Christophe Jordan
	Jeannette Rohrer

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°02 «Uphill» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

La précision de l'implantation, ainsi que la richesse du système distributif, permettant de «tirer» la colline à l'intérieur du bâtiment et d'amener de la lumière au cœur du Foyer, sur les trois niveaux ainsi réunis, sont les qualités fortes du projet Uphill qui ont su convaincre le jury.

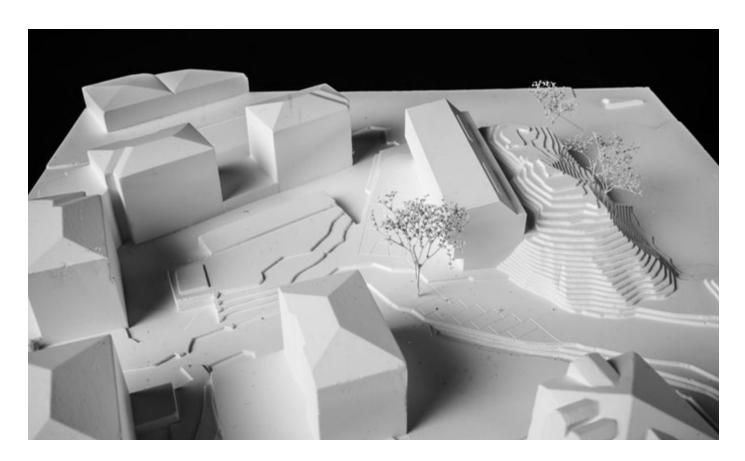
La synthèse entre la simplicité de la répartition des affectations par étage et le système distributif très élaboré apporte de réelles qualités et richesses spatiales. L'organisation et la répartition programmatique répond aux attentes des futurs utilisateurs.

#### **EXPOSITION**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le lundi 3 avril 2023 à 17h30 à la Halle des concours du Canton du Valais, (Halle Manufacture des lles) Route des lles 32, 1950 Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 7 avril 2023, entrée libre de 16h00 à 17h30.

## **PROJETS PRIMES**



# N°02 UPHILL

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE, CHAM

## Collaborateurs :

Jean-Baptiste Bruderer

GEX & DORTHE INGENIEURS CONSULTANTS SARL, BULLE

## Collaborateurs :

14

Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe

Le projet Uphill, parallépipède simple, vient d'une part s'adosser à la colline et de l'autre terminer l'îlot d'habitations au sud. Il est implanté non pas de manière frontale mais légèrement diagonale. La volonté est de marquer ainsi une transition entre l'îlot urbain d'habitation au sud et la colline paysagère au nord.

Une cour d'accès minérale bordée de places de parc, par un léger évasement, amène naturellement à l'entrée principale et donne accès à quelques places couvertes. L'entrée est protégée et couverte par le long porte-à-faux. Les surfaces minérales sont réduites au minimum pour valoriser la parcelle en l'aménageant pour les jeux et le sport sur une surface généreusement végétalisée.

Le projet propose une synthèse entre la simplicité de la répartition des affectations par étage et la complexité d'un système distributif très élaboré, qui apporte de réélles qualités et richesses spatiales dans cette organisation simple. Au rez-de-chaussée sont placés les espaces de services et techniques borgnes qui entourent une entrée généreuse. Celle-ci amène au premier étage où l'on trouve le programme administratif et pédagogique. De là partent deux escaliers qui amènent à l'étage des chambres, où l'on accède de plainpied avec des espaces de terrasses extérieures aménagées côté colline. L'étage des combles accueille les espaces communautaires, séjour, salle à manger, cuisine, salle de télévision en gradins, rappelant la salle de cinéma. Cet étage de combles bénéficie d'une plus grande hauteur et de volumes généreux sous la toiture à deux pans. Les cages d'escaliers par la création de vides latéraux réunissent spatialement tous les niveaux et créent des vues diagonales de bas en haut très intéressantes. Ce dispositif architectural apporte une identité propre au foyer St-Raphaël permettant aux jeunes habitants de vivre cette expérience bénéfique d'appartenance à ce lieu.

La construction mixte, en béton lorsque le bâtiment touche le sol et la colline, et en bois côté sud est pertinente, tant au niveau de la durabilité que de l'économie du projet. L'expression architecturale des façades est précise et cohérente avec les choix programmatiques et constructifs.

Le jury souhaite que l'espace de la chambre soit aménagé de manière plus fine dans le développement du projet. En effet la porte s'ouvrant directement sur le lit, le lavabo «posé» au milieu de la paroi longitudinale, ainsi que la position aléatoire de l'armoire en face ne contribuent pas à qualifier une gradation des espaces, entre les parties semi-privées, privées et intimes.

La précision de l'implantation, ainsi que la richesse du système distributif, permettant de «tirer» la colline à l'intérieur du bâtiment et d'amener de la lumière au cœur du bâtiment, sur les trois niveaux ainsi réunis, sont les qualités fortes du projet Uphill qui ont su convaincre le jury.

#### Concept statique & développement durable

Le système structurel proposé prévoit le rez-de-chaussée et la partie contre terre du 1<sup>er</sup> niveau en béton armé, le reste de la construction est en bois avec des parois ossature et des dalles mixtes bois-béton. La discontinuité verticale du système porteur entre le rez et les étages nécessite une dalle de transition en béton armé au 1<sup>er</sup> étage, cette dalle assure également la reprise du porte-à-faux de la façade Sud.

Les portées sont adéquates pour les structures porteuses en bois des étages et pour assurer la descente des charges gravitaires avec des sections compactes de faible hauteur statique.

Le choix de structures porteuses en bois pour les étages est approprié puisqu'il permet de réduire la masse du bâtiment et, par conséquent, les sollicitations sismiques.

Le rez-de-chaussée en béton armé offre un bon encastrement au bâtiment. La conception parasismique est bonne dans le sens transversal avec plusieurs parois de contreventement intérieures et en façade bien disposées en plan et continues en élévation. En revanche, la conception parasismique proposée dans le sens longitudinal n'est pas optimale et induit des effets de torsion. Cela doit être particulièrement bien résolu lors du développement du projet.

Une attention particulière devra aussi être portée lors du dimensionnement des structures porteuses en bois pour assurer leur protection incendie et un bon comportement face aux vibrations.

Le volume d'excavation dans la colline en rocher est important mais le bâtiment ne prévoit pas de sous-sol. Il faudra ainsi porter un grand soin au choix du système de fondation afin qu'il soit homogène entre la partie Nord en rocher et celle côté Sud, potentiellement sur des terrains meubles, afin d'éviter les tassements différentiels.

Le système porteur vertical offre peu de flexibilité future mais le choix des matériaux offre une bonne durabilité à l'ouvrage et une bonne contribution au développement durable.





a high sea purant healthur an alla com una com chreactam en philiphia de a falla de llos, la areas Lubycotter de carellette per su ligene molitac de palla selle como legari des capacor la silvirant. Unexperen compartigar en accessible e dels se l'apparent como glatimos are la lambora francesia chitra nor ser best com, unhalt film et chitra, es suit, ar les d'authibré france. De que accessi

A print defines on the cells when friendate and used in sole in 1.0 formation design and per light to a better file differences on pain or executed trainers also in disputed. Or pain require on execution was about more figured on in describe cells also appeared or a mappingly to the cells of the cells or paint and cells on the cells of the 1.0 miles of the cells of

Unamble de colongement antinam primipes au chant feuer à littrest, primite si set l'orques ent et à plate de par de de qu'els formit ent cre sur leurs plateaux personne à mobil en autque, à 10%, de milleur motibles entreil à mostine de dévine et leur de partie par leur entre l'est partie par leurs de partie de leur de leurs de leurs

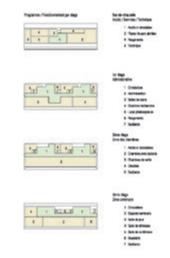
As so in classificial action of afficing or paint has been afficing a count of both as a least of the second or an action of the second or action of the second of the second of the second or action of the second of the second or action or action of the second of the second of the second or action of the second of the second or action of the second of the second of the second or action of the second of the second or action of the second of the se

I william on including extinguir and gift on tribles in its contribut, he was describe, he will define decriment in the personal of the contribution of the personal of the contribution o

Utilities regione and or section of relation in relation in contrast to its interest mechanic, to action an efficiency or extensive or mechanic final interest and on the late of the contrast or mechanic final interest and extensive of the contrast of the contrast or mechanic contrast or mechanic contrast or contrast or mechanic contrast or contrast or

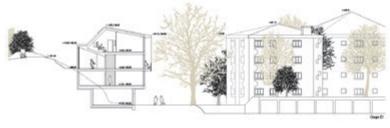






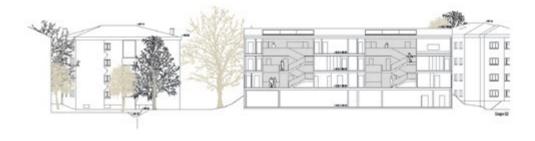




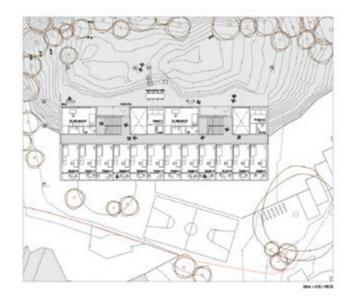


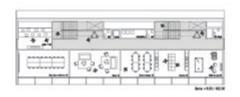


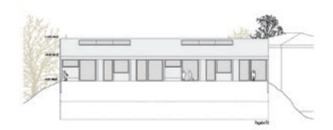


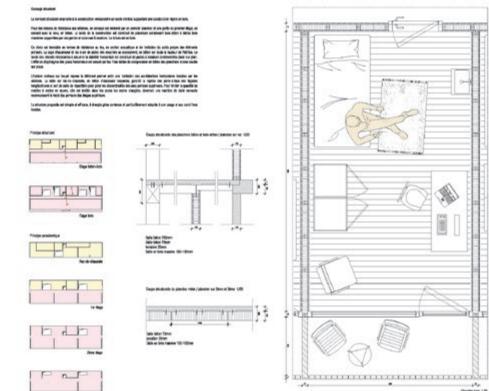






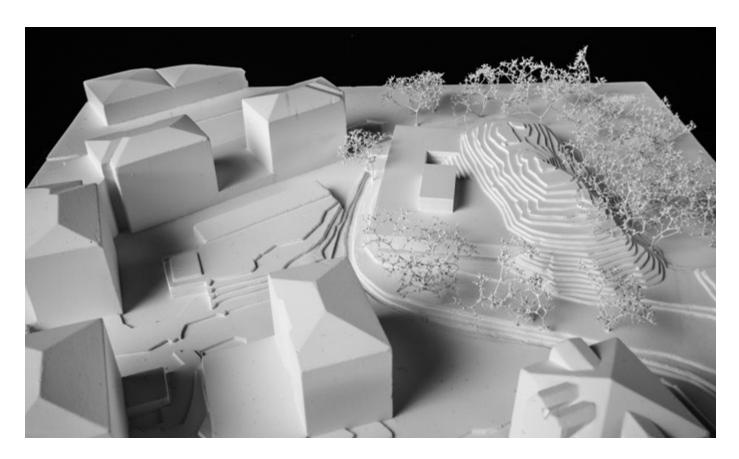












## N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU

2<sup>èME</sup> RANG / 1<sup>èRE</sup> MENTION

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES FAS, SION

## Collaborateurs :

Claude Fabrizzi, Laurent Savioz, Marc Evéquoz, Etienne Gilloz, Manon Jauzac, Barbora Pisanova, Loïc Rey, Carole Westhoff

ALPATEC SA, MARTIGNY

## Collaborateurs :

Alain Hugo

La volumétrie proposée sous la forme d'une grande galette horizontale, cherche un lien fort avec le flanc sud de la colline. Ce faible gabarit émergeant permet d'offrir à la vue des immeubles du quartier, la topographie particulière et naturelle de cette colline et dégage une perspective vers le nord de la parcelle.

L'implantation en biais par rapport à l'ensemble du quartier cherche à mettre en valeur le saule proche de la façade d'entrée et le tracé du ruisseau, remis à ciel ouvert le long de la façade longitudinale. Par ce même biais, une mise à distance de l'entrée piétonne (public et visiteurs avec parking extérieur) de celle de la zone logistique et parking couvert, semble intéressante. Néanmoins, la possibilité d'un accès véhicule par l'ouest de la parcelle n'est pas envisageable et nécessiterait une servitude difficilement négociable.

L'organisation du programme est simple et efficace. Le rez-de-chaussée, légèrement encastré dans le terrain, depuis lequel on est amené à voir le bas de la colline, contient les locaux de services, les salles de réunion et de conférence. L'étage principale, surplombant le site par un léger porte-à-faux et accessible en longeant la colline, regroupe aussi bien toutes les chambres orientées en périphérie que l'accueil et l'administration. Les salons (coin TV et lecture) sont disposés autour d'un patio intimiste puisqu'il s'oriente au Nord sur la colline. Ce rapport entre l'intérieur et l'extérieur avec comme toile de fond le flanc de la roche dialoguant avec les nouveaux espaces est une des très grandes qualités du projet. La grande terrasse en toiture généreuse dans sa dimension accueille toutes les activités extérieures du programme (sport, jeux, détente, repas). La cuisine et la salle à manger délimitées par une superstructure vitrée viennent compléter ce dispositif aussi généreux qu'insolite dans ce contexte.

Les chambres sont relativement étroites mais sont bien agencées avec des séquences spatiales allant de l'entrée avec armoires/lavabo, coin nuit/bureau, salon et loggia.

La matérialité alliant le béton pour la structure et la façade avec le bois pour les partitions intérieures, apportent une harmonie toujours en lien avec l'aspect naturel et brut de la colline.

Le jury relève les très grandes qualités du projet et notamment la dimension poétique du dialogue entre la colline et le nouveau foyer. L'image de la structure d'accueil accrochée à sa colline évoque la connexion, la solidité, la résilience, le lien parfois fragile mais si important dans certaines périodes de la vie. En revanche, certains fondements du projet comme l'accès véhicule depuis l'ouest ainsi que l'usage, à la vue de tous, de cette grande terrasse en toiture et sa superstructure à toit plat malgré le règlement de toiture en pente soulèvent des questions de compréhension des différents enjeux. La réunion sur un seul et même étage de toutes les chambres, des coins «salon» ainsi que de l'administration a également provoqué des discussions animées au sein du jury.

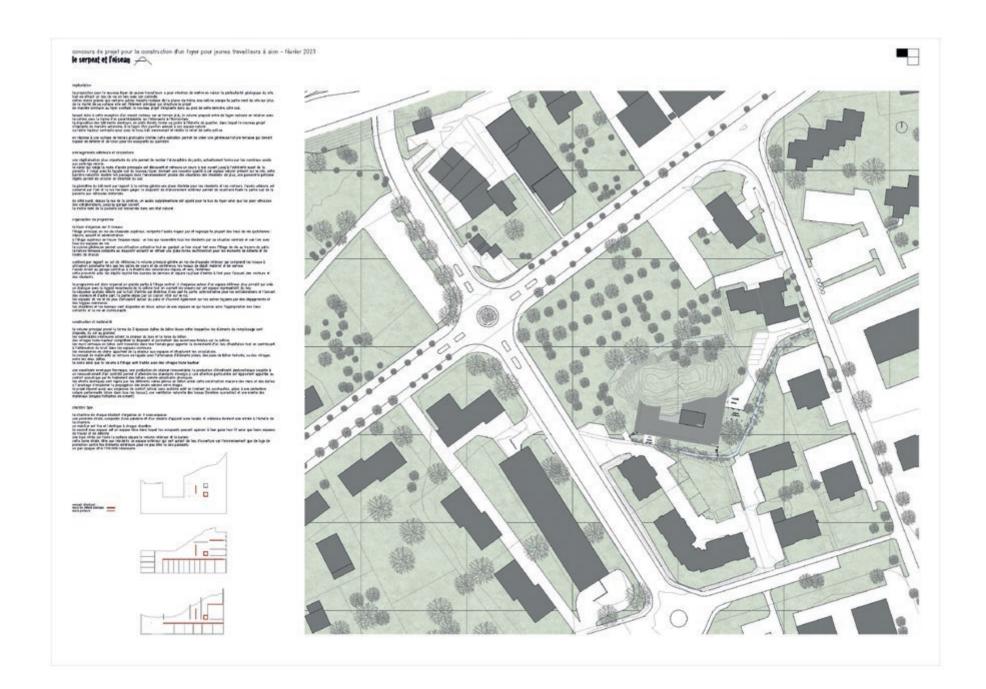
#### Concept statique & développement durable

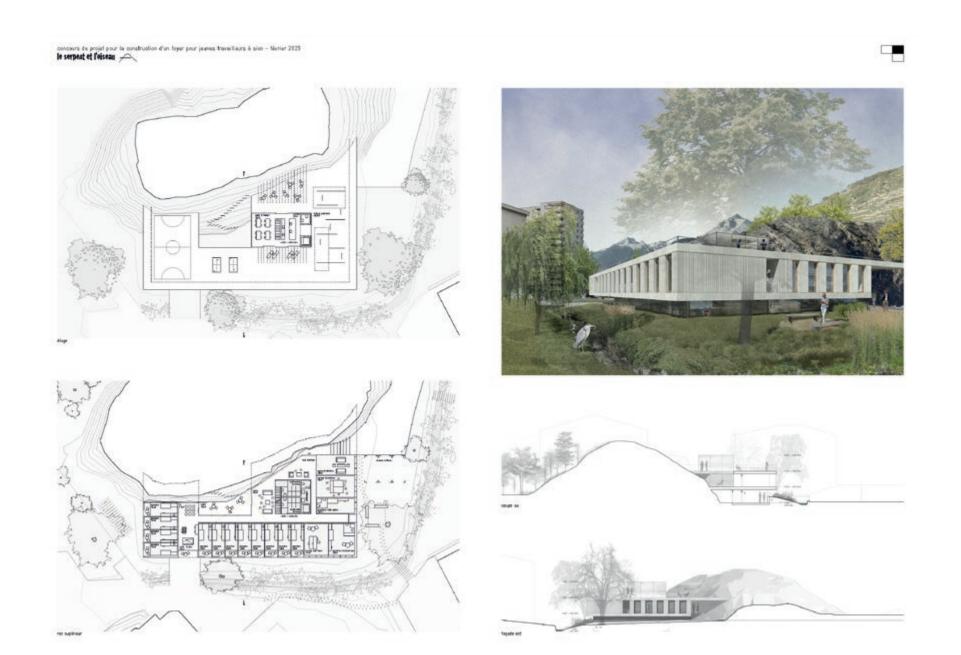
Le bâtiment qui ne comporte que deux niveaux est entièrement en béton armé. Ce choix est dicté en partie par la mauvaise superposition des structures porteuses verticales entre le rez inférieur et le 1er niveau et la reprise du porte-à-faux sur trois façades. Des voiles en béton armé disposés en peigne au 1er étage viennent compléter le système de reprise du porte-à-faux.

Le système structurel proposé assure une bonne descente des charges de gravité mais sa masse, très importante car entièrement en béton armé, est peu favorable du point de vue sismique car elle entraine des forces sismiques considérables. Toutefois, les très nombreuses parois en béton armé assurent à l'ouvrage une bonne sécurité parasismique mais elles n'offrent en revanche aucune flexibilité future.

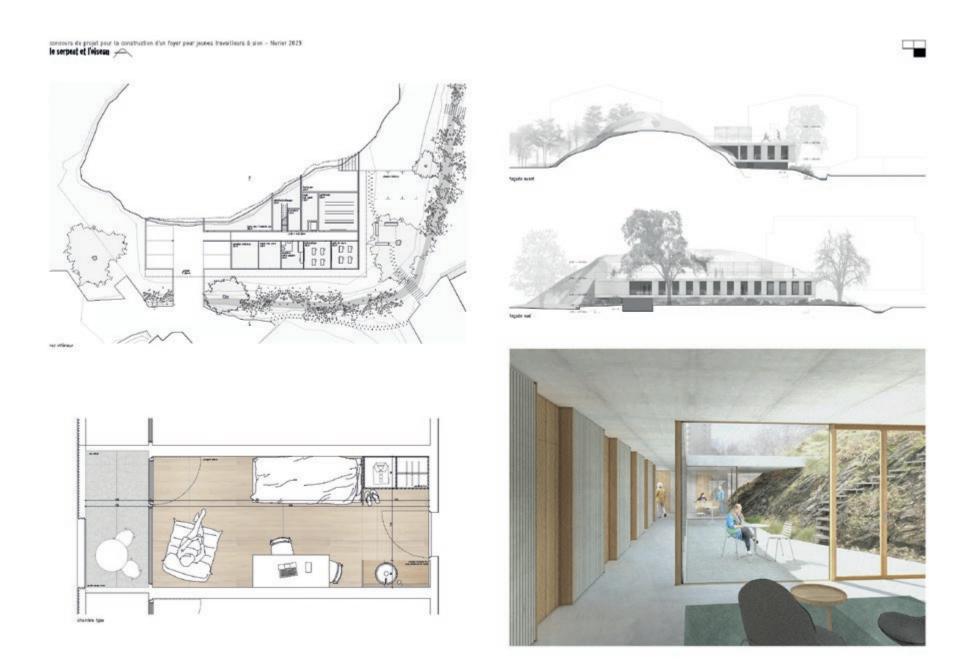
Le bâtiment semi-enterré nécessite des travaux d'excavation mais sa géométrie, qui épouse la forme de la colline ne demande que très peu de terrassement en rocher, les dalles venant prendre appui sur la colline.

Si le niveau inférieur en béton armé est adéquat pour assurer une bonne durabilité à l'ouvrage, du point de vue du développement durable, on peut regretter que les structures porteuses de l'étage ne soient pas en bois.

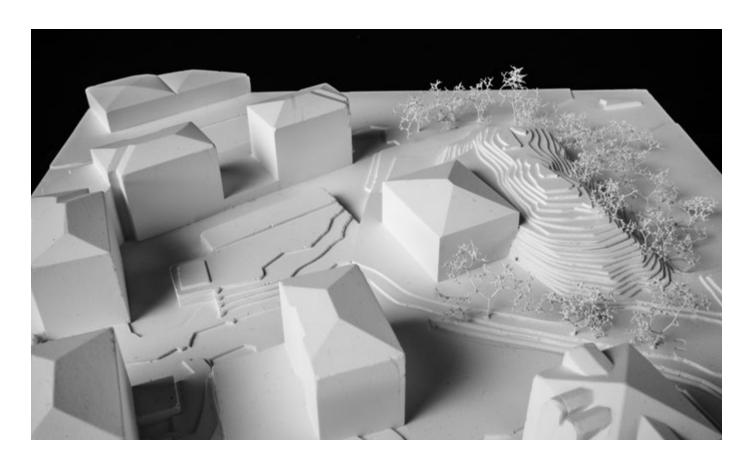




N°18 LE SERPENT ET L'OISEAU



24



# N°19 LA GRANDE MAISON

3<sup>èME</sup> RANG / 2<sup>èME</sup> PRIX

DARE ARCHITECTES SARL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Alexandra Maury, Delphine Bugaud, David Cretton

BM CONCEPT, CHAMOSON

Collaborateurs :

Baptiste Michellod

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs:

Philippe Voide, Victorien Moix, Megan Yates

La volumétrie proposée, couronnée par sa toiture à quatre pans fait référence à la villa urbaine type de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Par son implantation adossée à la colline et son gabarit à l'échelle d'une grande maison familiale (R+2), le nouveau volume complète le bâti existant, constitué de petits immeubles au gabarit similaire.

Le nouveau volume s'oriente donc en majorité sur trois côtés. Seul le dernier étage profite d'une relation visuelle et fonctionnelle au Nord avec la colline. Cet étage, dont la périphérie est agrémentée d'une généreuse loggia/coursive, profite du volume sous toit pour son programme commun (cuisine, salle à manger, salon, jeux et buanderie).

L'organisation en plan ainsi que la distribution intérieure par une cage d'escalier centrale s'inspirent également de la villa urbaine. Cette distribution verticale sert de lien entre les différents étages et participe à la vie du bâtiment.

L'entrée se situe au rez-de-chaussée côté Est, proche des places de parking extérieurs. Le niveau de plein pied contient l'accueil, l'administration, les salles de réunions ainsi que les quelques locaux de services. A l'étage, les 12 chambres profitent des trois orientations possibles par groupe de 3 ou de 6 unités. Aux articulations des chambres de petits espaces communs trouvent place. Les douches et sanitaires complètent le programme de cet étage. La chambre parait fonctionnelle mais n'offre pas de grandes qualités spatiales ou de richesse d'aménagement. Le long meuble linéaire et la position de la porte induisent une position presque unique du lit. En revanche, la loggia apporte une réelle qualité d'habitabilité de la cellule individuelle.

L'expression architecturale constituée d'une trame régulière formant des cadres en bois massif, offre une certaine sobriété à l'ensemble. Les remplissages en vitrages, briques de terre crue et panneaux de bois répondent aux exigences environnementales actuelles et complètent le système mixte (bois/béton) constituant les dalles.

Le jury relève la simplicité de la proposition mais se questionne sur l'ambiguïté entre la référence à la villa urbaine qui suggère un rayonnement sur les quatre faces et l'implantation de ce projet contre la colline. Le plan de l'étage des chambres est particulièrement péjoré par la présence de la colline et devient symptomatique de

cette hésitation entre le modèle et l'application. Les possibilités d'aménagement des chambres semblent limitées et peu attractives. Le face à face des accès de certaines chambres avec les sanitaires et les douches depuis des couloirs borgnes ne sont pas en phase avec l'ambition du projet.

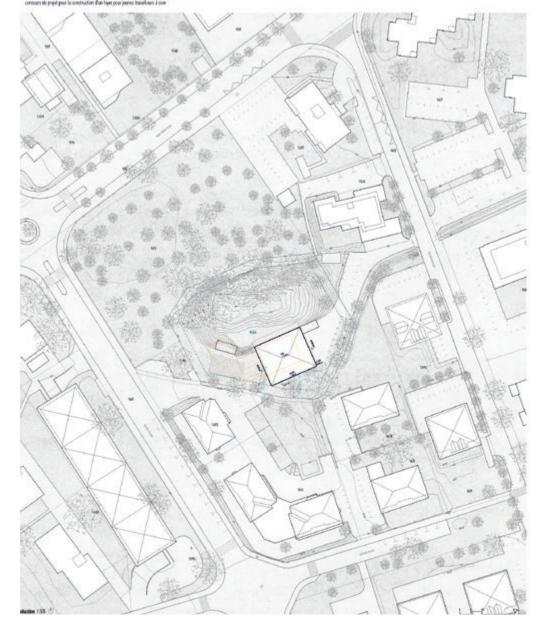
#### Concept statique & développement durable

La structure porteuse est conçue entièrement en bois à l'exception du noyau de circulation vertical et des planchers qui sont mixtes bois-béton. Un refend en béton armé est prévu pour compléter le concept de sécurité parasismique. Toutefois, la position très centrée des éléments de protection parasismique entraine des effets de torsion importants dans les façades vitrées et très ajourées. Le système porteur vertical intérieur est mal superposé sur les trois étages, ce qui nécessite probablement l'insertion de poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers en bois-béton et permettent d'assurer la descente des charges gravitaires avec des sections compactes. Le système porteur offre également une bonne flexibilité pour des transformations futures.

Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique car il offre une masse réduite qui permet de réduire les forces horizontales. Il est également pertinent du point de vue du développement durable.

Le volume d'excavation en rocher est en revanche important, le niveau du rez et une grande partie du 1er étage sont construits à l'intérieur de la colline.

# La grande MAISON





 We also execute this boson repetad faith our cellan. Not define a sequippe computed or or places in present of miles par any cape for places between

#### Revolte to villa article à l'richelle de punte

It is blauer is it in proposi as aftil designant format on increase where is is client as travered to differ section of the control of the co

Data in comment de impgion en como la compactión o mon quante matem entres effects promotive de indicación de o quante de la matematica de la compactión de como entre principales as quantes des entresos de compactión de como entre de la compactión de la compact

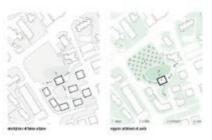
Charter chart of with a larger in trape of a stock object to be one principle, stock to write or the gibit force, propose which you supply as gibter (in the set is a set in a man. See where disposit if gibts is entire against an origin claim, present the entire over a color of the subgres are manse which in the best across, doings in facilities that where enterpoints in a facilities and with a facilities of the second or proposed or the second of the facilities of the second or proposed or the second or the secon

#### Stienter en handien de contente et des soon

Explain certification destinate in the confinction certain follows without payment in all or extraction for expensive and interest in the contract at the certain cert

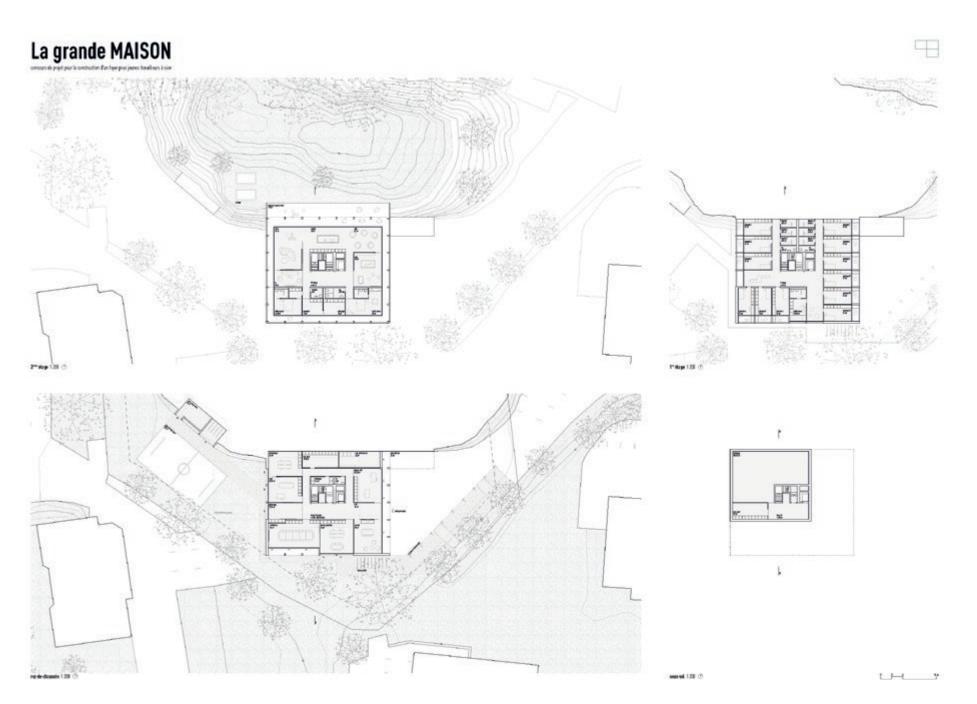
To mean part but to trave Things in but hat chanded before of any on expensional, obligation parts you after the parties on our hatchest depth disposed appropriate on you done, they for people of the parties of the parties on your parts on your for the Cologo min or benefits and extend to find the depth of the people of the parties of the parties parties and the parties p

So driver Major grantment with representable failure in supplique dur de commet de la collère Les experts de ser dissoluté unit à la collère de part site la littlement à collère à dissoluteur de service la principe unit Angres de pui de connection les portes.

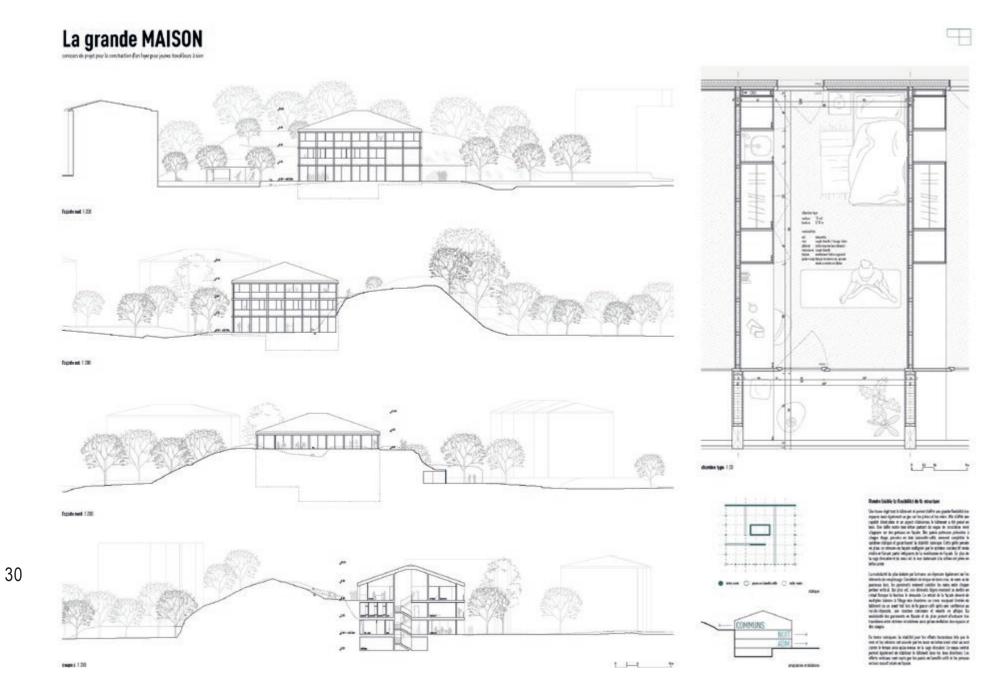




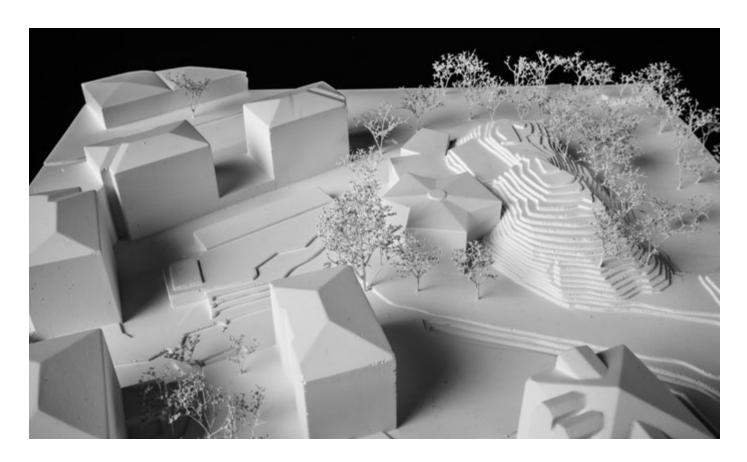
28



N°19 LA GRANDE MAISON



N°19 LA GRANDE MAISON



# N°38 SALAMANDRE (2)

4<sup>èME</sup> RANG / 3<sup>èME</sup> PRIX

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

## Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Joaro Ambrozinho, Guillaume Planchamp Emilie Besse

BISEG SARL, FULLY

## Collaborateurs :

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier, Mélody Arlettaz

La volumétrie et l'expression architecturale proposées affirment l'Institut comme bâtiment particulier et une identité propre vis-à-vis des immeubles de logements environnants. Le projet s'articule en plan par une série de modules, prioritairement sur deux niveaux, qui épousent le modelé topographique de la colline. Sur sa terminaison Est, le volume se porte à trois niveaux, plus autonome, permettant une extension des espaces de cuisine et de salle à manger sur une vaste terrasse en interaction directe avec la colline. L'entrée, correctement positionnée à l'Est proche de l'arrivée des piétons et des places de parc, peine cependant à s'exprimer dans le contexte de l'articulation des volumes.

L'essentiel du programme est distribué sur les deux premiers niveaux, le rez-dechaussée accueillant les espaces administratifs, de cours et de conférence. Les chambres sont situées à l'étage, sur un seul niveau, au travers de 4 unités de trois chambres qui tirent ainsi parti de l'articulation volumétrique du projet. Largement orientées au sud et partiellement à l'est, ces chambres bénéficient d'une belle situation en direction du rideau d'arbres projeté. L'organisation de la chambre ellemême est rationnelle, avec une zone d'entrée dédiée, mais paraît exigüe dans la juxtaposition de l'espace de jour avec la loggia en façade.

Malgré ses qualités d'implantation et son gabarit modeste, le projet hésite conceptuellement entre la «chaînette» et le «trèfle» qui finalement émerge à l'Est. Les espaces intérieurs de distribution, tant au rez-de-chaussée qu'au 1er étage, souffrent d'un éclairage trop parcimonieux, uniquement généré par les petits interstices de lumière créés entre les modules bâtis. Le jury doute ainsi que ces espaces de couloirs, au caractère quelque peu cryptal, parviennent à créer de réels espaces de rencontre et de détente. Cette crainte est renforcée par l'absence de ces joints de lumière dans l'est de la composition, avec des halls d'accueil et de distribution qui ne bénéficient d'aucune lumière naturelle directe. Enfin le rideau d'arbres positionné au sud de la parcelle isole quelque peu le bâtiment vis-à-vis de l'ilot urbain et de la cour qui pourrait tirer bénéfice du dégagement que le projet préserve au nord.

#### Concept statique et développement durable

La structure porteuse est conçue entièrement en bois à l'exception du sous-sol qui est en béton armé, tout comme le noyau de circulation vertical et la paroi Nord construite contre le rocher. Le système porteur vertical est formé de parois ossature et les planchers sont des caissons en bois. Le système porteur vertical intérieur n'est pas parfaitement continu en élévation sur les trois étages hors-sols. Cela nécessite l'insertion de poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers à caissons en bois et permettent une bonne optimisation des hauteurs statiques. Le système porteur offre également une bonne flexibilité pour des transformations futures. Le système de protection parasismique n'est pas optimal. Il est principalement assuré par la grande paroi en béton côté Nord et les noyaux d'escalier et d'ascenseur. Leur position très excentrée et leur grande rigidité entrainent des effets de torsion importants pour les parois ossatures de faibles dimensions situées à l'intérieur et en façade Sud, vu leur faible superposition entre les étages.

Le volume d'excavation pour la réalisation du sous-sol et la pénétration du bâtiment dans la colline en rocher est important mais le choix de structures porteuses en bois est favorable du point de vue du développement durable.

# CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR JEUNES TRAVAILLEURS À SION 02.2023 ~ SALAMANDRE ~







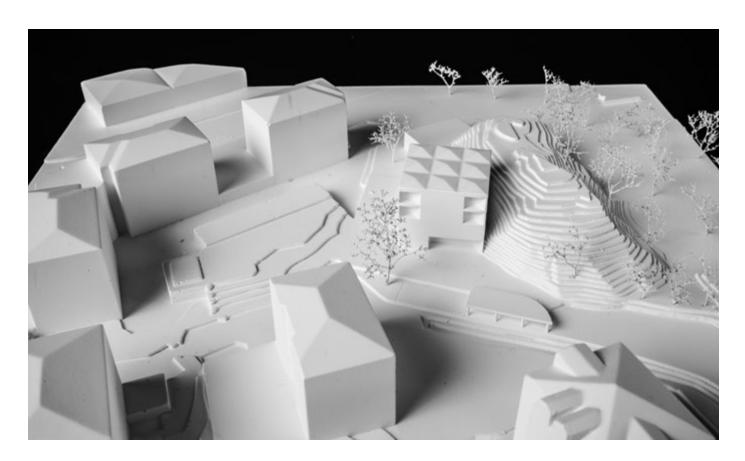




N°38 **SALAMANDRE (2)** 



N°38 **SALAMANDRE (2)** 



# N°28 LODGER

5<sup>ÈME</sup> RANG / 4<sup>ÈME</sup> PRIX

CEDRIC SCHARER ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

#### Collaborateurs :

Cédric Schärer

### SOLLERTIA SA, MONTHEY

#### Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Valentin Fürst, Milisav Vukovic

Marie Briand

38

Le projet propose une prise en compte fine et précise du site, ainsi que de la présence de la colline. Le bâtiment principal s'exprime en tant que «solitaire», à même de dialoguer sereinement avec les bâtiments de logements voisins, tandis qu'un socle d'un seul niveau accompagne le pied de la colline vers l'ouest et la rue de la Jonction. La légère articulation de ce socle permet de terminer le système proposé et le rattacher à la géométrie du réseau urbain. Le parti d'une implantation à 45° évite la frontalité du volume principal sur l'intérieur de l'ilot, tout en dégageant la vue en direction de la colline et du grand paysage au nord.

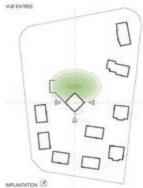
Le jury a particulièrement apprécié la séquence d'entrée, en continuité avec le parcours piétonnier à l'est du site et avec le mouvement topographique de la colline. Le fonctionnement des locaux est habilement distribué, avec un rez-de-chaussée comprenant l'ensemble du programme administratif, de réunion et d'accueil; au 1er étage, les salons, salle à manger et jeux se prolongent sur la terrasse offerte par le socle et par de grands vitrages au sud et à l'est. La relation d'usage avec la colline, suggérée par l'implantation proposée, n'est malheureusement pas exprimée. Enfin, aux 2ème et 3ème étages, les chambres sont organisées sur deux niveaux identiques comprenant chacun une chambre de veille.

Les chambres disposées aux angles offrent une belle qualité spatiale, ainsi que de généreuses loggias. La proposition d'y associer un WC-lavabo individuel, accessible le long de la façade intérieure, est intéressante et présente une qualité d'usage complémentaire. Les espaces de distribution souffrent cependant de cette organisation sur les angles, avec un hall qui paraît exigu, voire étriqué, en regard des 9 portes qu'il auxquelles il donne accès. Sans qualités spatiales ni lumière naturelle directe, ressentis comme exclusivement fonctionnels, ces halls ne parviennent pas à répondre à la générosité des espaces collectifs proposés aux étages inférieurs. Enfin, la disposition des chambres sur deux niveaux indépendants n'est pas très performante pour la gestion du foyer et de ses occupants. L'organisation proposée s'apparente plus à une typologie hôtelière qu'à un espace partagé porteur d'une identité et d'une vie collective en foyer, recherchée pour ce type de programme.

#### Concept statique & développement durable

La structure porteuse est entièrement en béton armé à l'exception de la toiture en bois. Il s'agit d'un système poteaux-dalles complété par un noyau en béton armé pour la distribution verticale. La trame structurelle est très rationnelle, le système porteur vertical est disposé selon une trame de 5 x 5m qui permet d'affiner les sections des piliers et des dalles. La parfaite superposition du système porteur vertical offre une très grande flexibilité de transformation future. En revanche, la position très excentrée du noyau de contreventement sismique est très défavorable du point de vue dynamique car elle provoque des effets de torsion particulièrement importants pour un bâtiment de 5 étages. Cela est encore davantage péjoré par la masse très importante du bâtiment en béton armé. Le projet nécessite des corrections pour rétablir une conception parasismique satisfaisante, comme la réalisation de refends en béton armé ou de contreventements dans les façades Sud et Est. Les façades en briques de parement nécessitent une structure porteuse en acier déliée de la structure en béton du bâtiment. Ce système porteur secondaire formé de poteaux très souples n'assure pas la résistance et la sécurité parasismique hors-plan des façades en l'état.

Le bâtiment pénètre fortement à l'intérieur de la colline ce qui nécessite un très important volume de terrassement en rocher. Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique et pertinent du point de vue du développement durable.



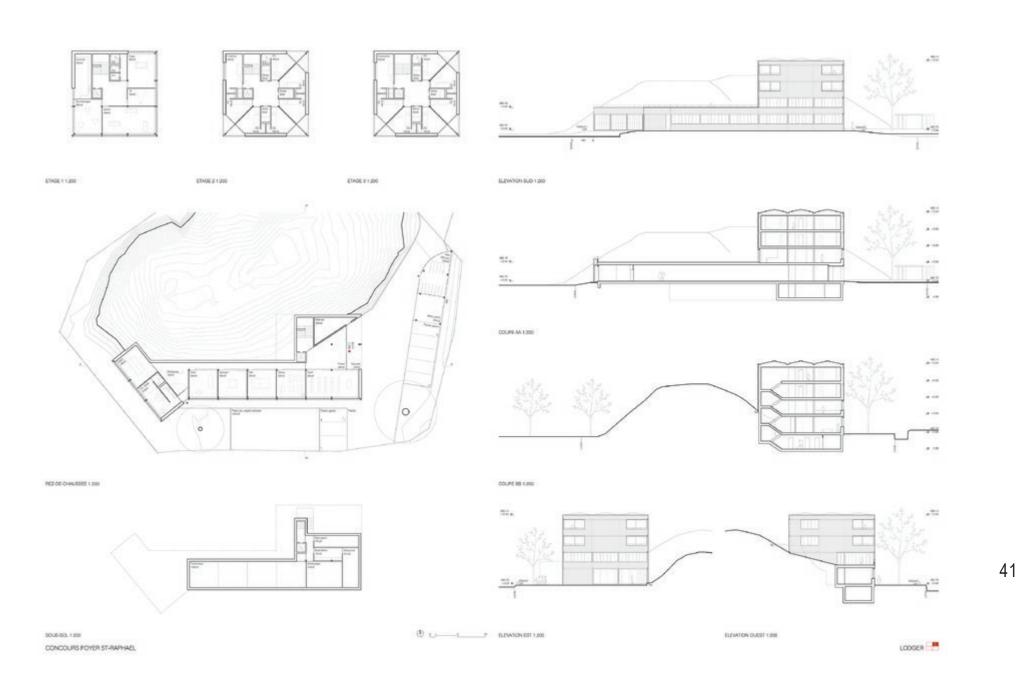
Le sibe du layer pour javanes tressalleures sel éposité su Ment jars une collèmmentinés et evocimée sus Suit vere un entermités de l'altributions de ligitation de la service que la soit de la conseile sur periodication de contexte professe, la première. Nomes et admignée estableure en contrateir su part de la collème de la desirant particular de la company de la contrateir su part de la collème de la collème particular de la collème de la collème de la collème pour se retrete en tressurs avec la lapsagraphie de la collème de la custome pour se retrete en tressurs avec la lapsagraphie de la collème de la custome pour se retrete en tressurs avec la lapsagraphie de la collème de la custome pour se retrete en tressurs avec la lapsagraphie de la collème de la custome en distribution de la selection de la collème de la custome production de de les en entrete peu à consideration de collème de la collème production de de les en entrete peu à consideration de collème alleure paradite meters i commandation.

Le programme sel réporté de manuline simple et progrank par, alleré pa emplament du plue publique se plue print en superposent avec administration, altre connectamentes et année de suit. Acus le partie plusification se citératife du se de-discassio.

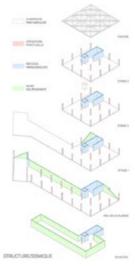




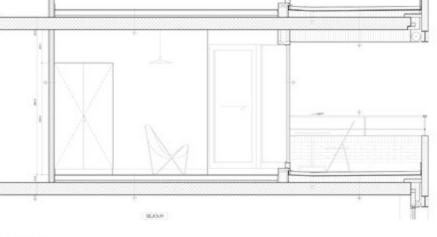
CONCOURS FOYER ST-RAPHAEL



N°28 **LODGER** 





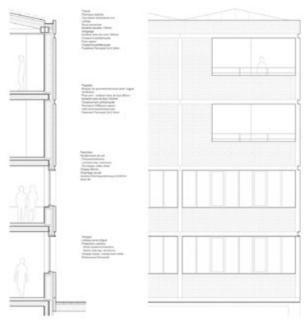


La billionent est composid de 5 diagnes sent un exce est partiel. Le spediere potesse en en chicina serve à hisocoption de la billion qui est en charponte de conseilence pilone 2000, conquient par tien mans de soubierenter de 2000 pour los parties contre trens une capit d'accommant en en copit d'accioni. Les portières outre orgatir d'accommant en en capit d'accioni. Les portières outre orgatir d'accommant en en capit d'accioni. Les portières autre partie de 2000 par la resilient à sens d'action par disposiment des delines qui cut de 2000 par la resilient à des la resilient à dels intermediations et la childre sa aux les debtes subsenties en dei dischée à 2000 fil on politient du chargement des constructes de child au 2000 par la confider de discognement des constructes de childre à 2000 fil on politique de la dische partie de la composite de la childre à 2000 fil on politique de la confideration solution de la confideration de la childre de président que de la confideration solution de la selection la compression de session de la selection de la compression de la description de la confideration de la confideration solution de la selection de la confideration solution de la selection de la confideration solution de la selection de la confideration de la selection de la confideration de la description de la confideration de la confideration

La regional des auditablisms disentages est associée par duaire. La regional des auditablisms disentages est associée par du duit disconseur. La rouix bornes en 10 promisée de septembre est disconseur. La rouix bornes en 10 promisée de septembre de d'arrages conseques deux les enex X et l'a relation de sequent aux manses dans ou des les enex X et l'a relation de seque coilée par societé dans ou de la commande de la relation de seque coilée par service de la rouix de des des services de la relation de seque coilée par services de la relation de la relation de la relation de seque coilée par services de la relation de la

Indicational de la code de code d'accusate sont leges par en leurier de la code de commission de la complete de complete. De descripción de la commission de la complete de code par la conferencia magnetation de la residuabilità de la tres principale sodies par la figura magnetation de la residuabilità de la complete de code par la figura para d'indice tra descripción de la complete de code de la complete de code par para d'indice tra descripción de la code del la code de la code del la code de la code del la code de la code de la code del la code del

contravalus industrias qualitativas and in prima value prima ratio. Les entrines participates.
Protocol de colos sel possibles sond entre participates de protocolos sond entre protocolos sond entre protocolos sond entre protocolos protocolos sond entre protocolos possibles entre entre entre protocolos possibles entre entre entre possibles entre entre entre protocolos de colos entre entre entre possibles entre e



CONSTRUCTION 1 U-U U

ELEVATION 1:50

D-WARRING COLUMN 1 200

THE STATE OF THE STA

CONCOURS FOYER ST-RAPHAEL

COUPE 1 50

42



# N°04 ROQUEBRUNE

6<sup>ÈME</sup> RANG / 5<sup>ÈME</sup> PRIX

LOIS BOUCHE, LAUSANNE

Collaborateurs :

Loïs Bouché

BL INGENIEURS SA; SIERRE

Collaborateurs :

\_

44

Le projet Roquebrune, parallépipède plié, vient épouser le pied de la colline. A première vue, le volume simple (R+2), surmonté d'une toiture à deux pans, qui s'enroule autour de la colline est une des implantations convaincantes, dans son rapport au quartier au sud et avec la colline au nord. Le jury apprécie la recherche d'un rapport avec la colline qui se concrétise par la coursive à l'arrière vers l'entrée secondaire des habitants.

Ces intuitions, qui laissent présager d'un potentiel intéressant, sont dans un deuxième temps affaiblies par quelques choix surprenants dans le développement du projet.

La séparation des deux entrées, la principale et la secondaire semble relativement artificielle. La secondaire pour les habitants, sur le pignon, par un petit escalier étroit, reste timide comme rapport à la colline, le potentiel de la coursive arrière étant peu perceptible depuis l'accès à la parcelle.

Les circulations verticales, situées au centre, dans le pli de la composition sont judicieusement placées. Toutefois leurs formalisations, excroissances sortant du volume, contredisent la simplicité du volume initial du bâtiment et paraissent accidentelles.

La répartition du programme est facilement compréhensible : au rez-de-chaussée, à l'est, les parties d'accueil et d'administration et à l'ouest des locaux de service, au premier étage les salles de cours et les espaces communs des logements avec un prolongement sur une terrasse à l'ouest, au deuxième étage les chambres et les sanitaires.

L'organisation et l'aménagement des chambres individuelles soulève des questions de privacité, la porte s'ouvrant directement sur un lavabo dont l'emplacement semble quelque peu aléatoire.

La construction mixte, en béton dans les parties contre terre, et en bois dans les étages supérieurs est adéquate et rationnelle.

L'expression architecturale des façades est simple et cohérente avec les choix programmatiques et constructifs, particulièrement dans la façade sud. En coupe le jury s'interroge sur le choix du grenier froid au lieu de faire bénéficier le dernier étage d'espaces plus généreux en hauteur avec la présence de la toiture à deux pans.

Concernant les aménagements extérieurs, plusieurs revêtements de forme triangulaire, ainsi que l'emplacement du terrain de sports collé à la limite est de la parcelle contribuent à donner une sensation d'exiguité et d'espaces résiduels.

#### Concept statique & développement durable

La structure porteuse est principalement en bois à l'exception des noyaux de distribution verticale et du sous-sol partiel en béton armé. Les planchers en bois sont mixtes et comportent également du béton. Le système porteur vertical est formé de poteaux et de parois ossature. Ces dernières n'étant pas parfaitement continues en élévation sur les trois étages, il est probablement nécessaire d'insérer dans les planchers des poutres de transition pour assurer la descente des charges gravitaires. Les portées sont en revanche adaptées pour des planchers bois-béton et permettent d'assurer des sections compactes de faible hauteur statique. Le système porteur offre une bonne flexibilité pour des transformations futures. La position excentrée du noyau en béton armé qui assure la sécurité parasismique du bâtiment nécessite des contreventements en croix de St-André dans les façades Est et Ouest pour atténuer les effets de torsion.

La géométrie en plan du bâtiment qui épouse la forme de la colline permet de réduire l'excavation en rocher. Le sous-sol enterré nécessite en revanche un volume de terrassement important.

Le choix de structures en bois est favorable du point de vue sismique et pertinent du point de vue du développement durable.





#### оомтекте

Le habit projeté migrandi sette inginger d'impression et progrates une construction qui d'impression de la fait de la lacque de la formaçaire reclaire, trans-ceuris parti, della forme de la pression et succipion de la lacque publice excitaire à faire augmenter l'impression du bilit auf le sorber, le columne d'appuée sontée la roche et spouver la presse succisé de dit de la sorber. Le columne d'appuée sontée la roche et spouver la presse succisée de dit étale.

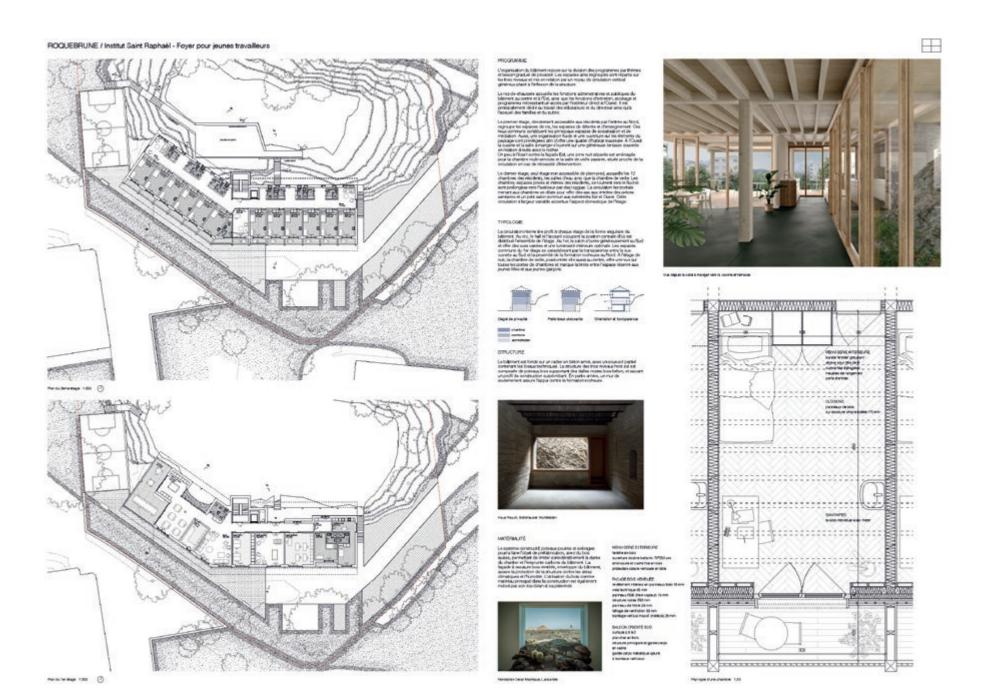
#### ACCES & AMENAGMENTS EXTERIORS

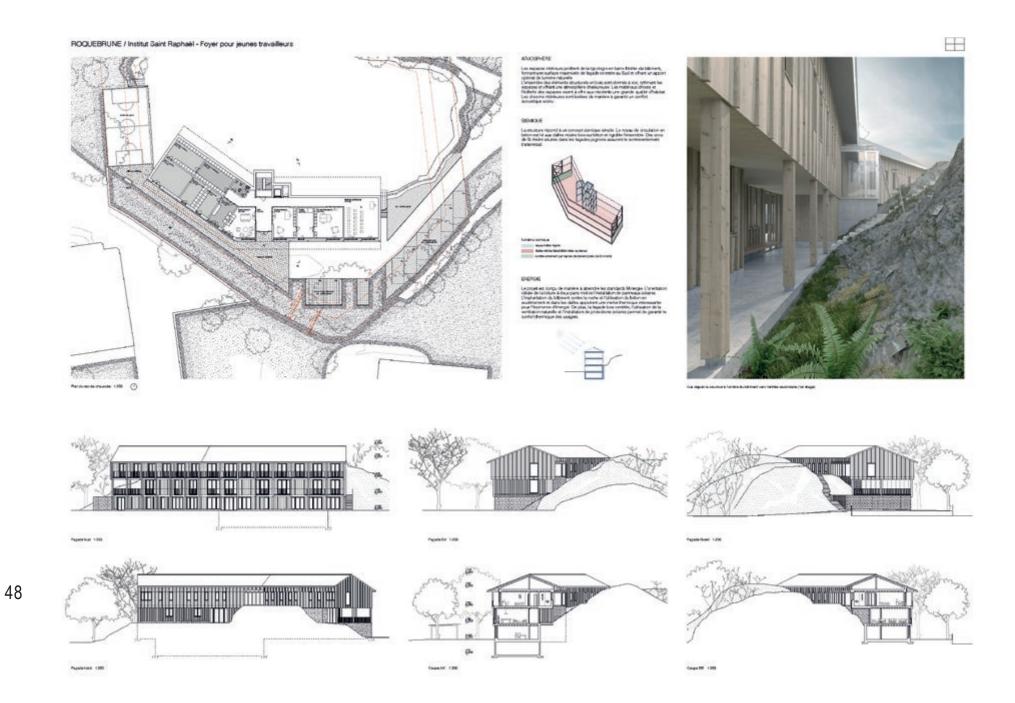
Le hond et filosed de la parcette sont accessibles par défineres chonsrenness autour du nouveautoblement. One repactes sont ambregées pour le specifies la plement et vont répaires organiquement pur et autour de la formation confinant.











N°04 **ROQUEBRUNE** 

### PROJETS NON PRIMES



### N°01 ROCK'N SAULE

C B ARCHITECTES, SION

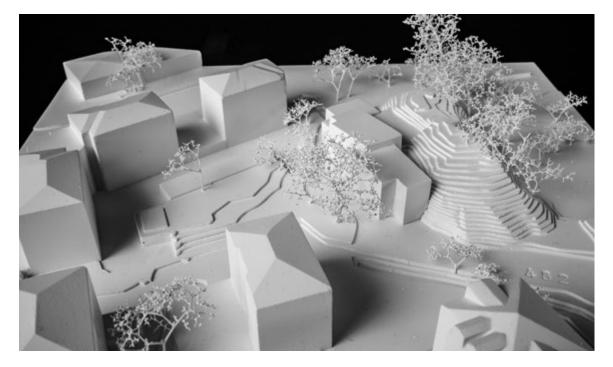
#### Collaborateurs:

Térence Biselx, Thomas Crognaletti

CO - STRUCT, ZURICH

#### Collaborateurs:

Fabrice Meylan



### N°03 JOE

PFR ARCHITECTES SA, GENEVE

#### Collaborateurs:

Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paola Pellacani, Kevin Luzio, Juliette Contat, Elena Guerra

VERSO INGENIERIE SARL, LES ACACIAS

#### Collaborateurs:

Silvio Scaramuzzino



### N°05 RAPHI

TAU ARCHITECTES, SION

Collaborateurs:

Gilbert Favre, Michèle Jemini

BPA INGENIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs:

Sacha Antille



# N°06 AU PIED DE LA COLLINE (1)

SEMPER VERA, STRASBOURG (FR)

Collaborateurs:

Elias Vogel

B+S INGENIEURS, GENEVE

Collaborateurs:

Marcio Bichsel



# N°07 AU PIED DE LA COLLINE (2)

NICOLAS DE COURTEN, LAUSANNE

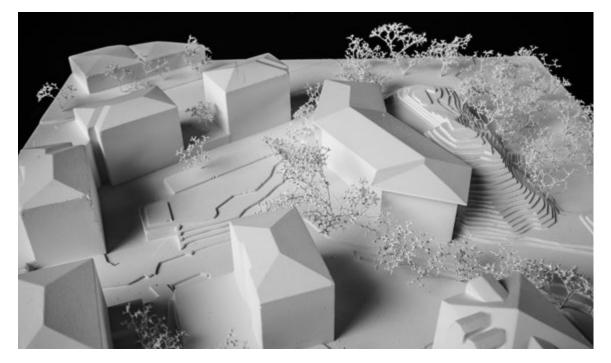
#### Collaborateurs:

Nicolas de Courten, Alexandre Figueiredo, Clea Di Martino

LE COLLECTIF SARL, CAROUGE

#### Collaborateurs:

Jean-Marc Nusbaumerm, John-Alexandre Magnin, Adrien Salvo, Friedrich Kalix



### N°08 LA MAISON DE SOPHIE

IN-OUT ARCHITECTURE SARL, GENEVE

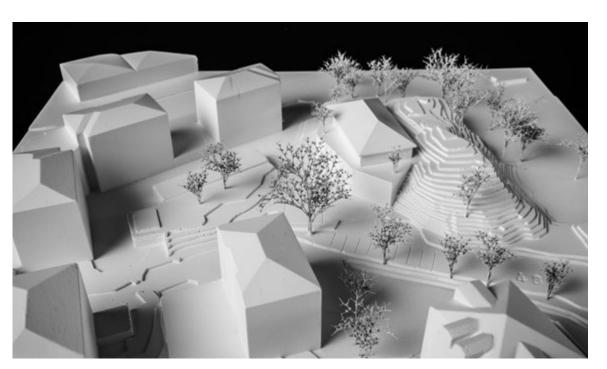
#### Collaborateurs:

José Antonio Juan, Ruth Diaz, Rocio Olivares, Cathrin Trebeljahr

ESM – INGENIERIE SA, GENEVE

#### Collaborateurs:

Jérôme Ponti



### N°09 LA PETITE MAISON SUR LA COLLINE

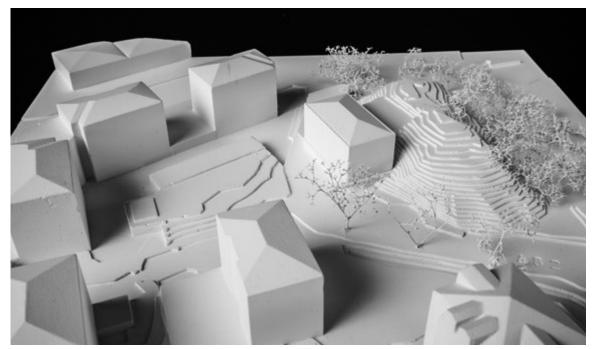
ATELIER JORDAN CONCEPTS ET ARCHITECTURES, ZURICH Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Alicia Chavier, Artur de Campos, Julie Bazard

HUBERT & TORRENT SA, MARTIGNY

#### Collaborateurs:

David Torrent, Patrick Bruchez, Michel Pinto, Claire Lattion, Kevin Balleys, Dario Donghi, Nathalie Pignat



### N°10 PIERRE DE VIE

DBS ARCHITECTES SA, SION

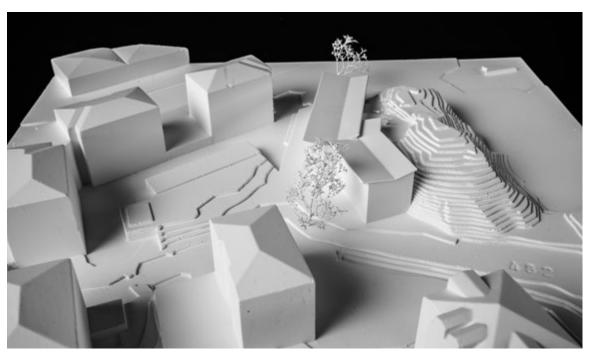
#### Collaborateurs:

Luigi Di Berardino, Guilio Sovran, Arnaud Zbinden

PINI GOUPE SA, SION

#### Collaborateurs:

Tor Lundström, Alberto Comana, Pierluigi Comana, Solenne Couvreur, Simon Vuignier



### N°11 AILE DELTA

PHILIPPE LE ROY ARCHITECTES SARL, NYON

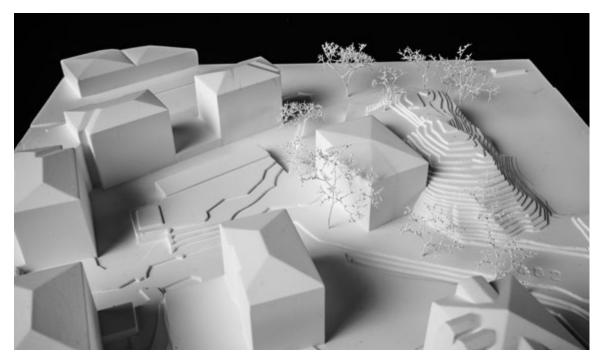
Collaborateurs:

Valentin Rey, Titouan Beaud, Roxane Vogt

INGEWOOD, SAINT-MAURICE

Collaborateurs:

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz



### N°12 VILLA CHATEAUNEUF

RK STUDIO SARL, BIENNE

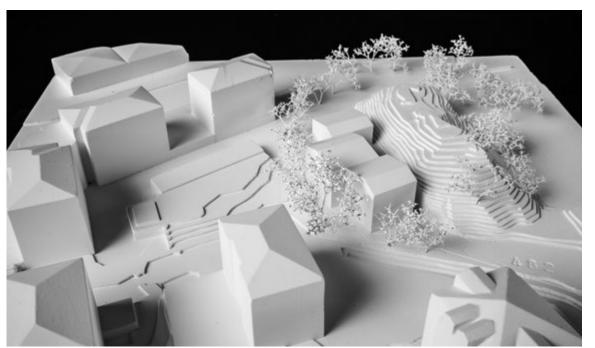
Collaborateurs:

Jonas Zahno, Florian Hauswirth, Katia Ritz

WAM PLANER UND INGENIEURE SA, BERN

Collaborateurs:

Adrian Tschopp



### N°13 LITET HUS

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

#### Collaborateurs:

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Nicolas Indermitte, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BERN

#### Collaborateurs:

Jan Stebler



# N°14 SALAMANDRE (1)

BASTIEN TURPIN ARCHITEKTUR, ZURICH

#### Collaborateurs:

Bastien Turpin

WIRZ ARCHITEKTEN GMBH, ZURICH

#### Collaborateurs:

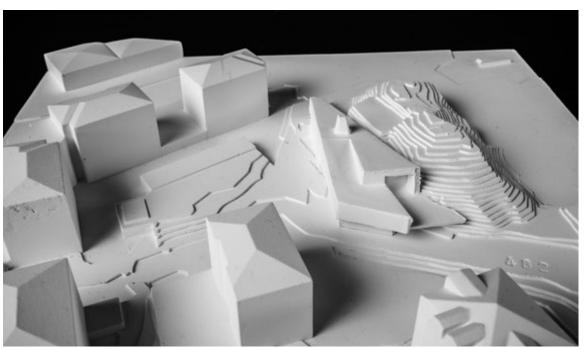
Thomas Wirz

Laura Elsener

BAUSKONSTRUKT AG, BIENNE

#### Collaborateurs:

Dominik van den Heuvel



### N°15 AU CŒUR DU FOYER

B39 ARCHITECTURE & DESIGN, MONTHEY

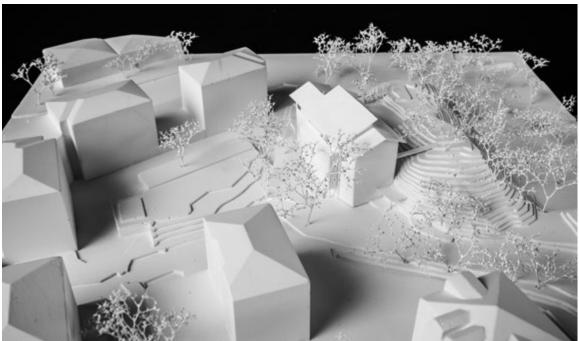
#### Collaborateurs:

Màrcio César, Eduardo Silva

NCO-ING SA, MONTHEY

#### Collaborateurs:

Nicolas Corger



### N°16 LE DAHU

LAURA SACHER, ZURICH

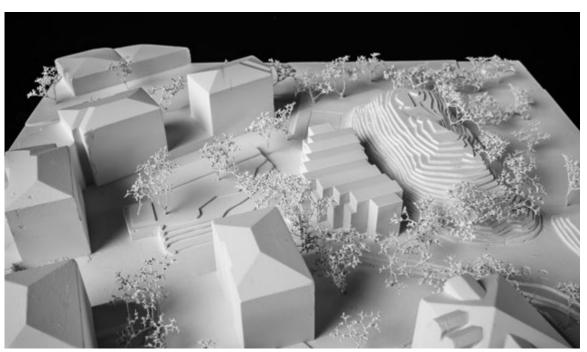
#### Collaborateurs:

Anouk Chastonnay, Solène Hoffmann

EDITECH SA, SION

#### Collaborateurs:

Camillo Ravaioli, Lydia Chavandra, Hamza Sehaqui, Dominique Wehrli, Olivier Dessimoz



### N°17 OROGENESE

MEMENTO ARCHITECTURES SARL, SION

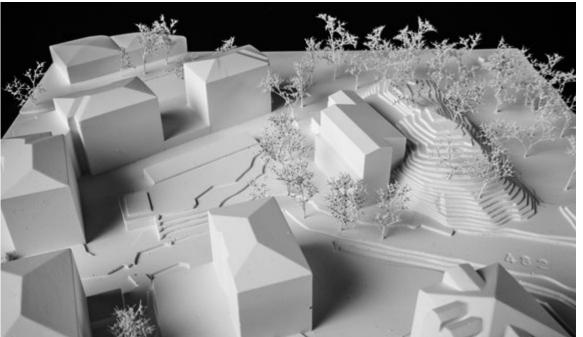
Collaborateurs:

Bob Morard, Tiago Feliciano

MUTTONI & FERNANDEZ, INGENIEURS CONSEILS SA, ECUBLENS

Collaborateurs:

Miguel Fernandez Ruiz, Aurelio Muttoni, Duarte Vuilla Faria, Antonio Garcia



### N°20 BABYLONE

KUYUCU CHAU ARCHITEKTEN, ZURICH

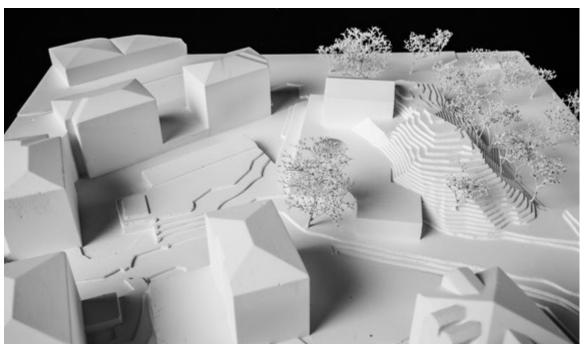
Collaborateurs:

Stéphane Chau, Cihan Kuyucu, Maurin Elmer

PATRICK OLE OHLBROCK BAUINGENIEUR, ZURICH

Collaborateurs:

Patrick Ole Ohlbrock



### N°21 GUERITE

NOMAD ARCHITECTES VAUD SARL, VEVEY

#### Collaborateurs:

Marie Gétaz, Yannick Guillermin

ANTONUCCIO WIELAND ARCHITECTES SARL, MONTREUX

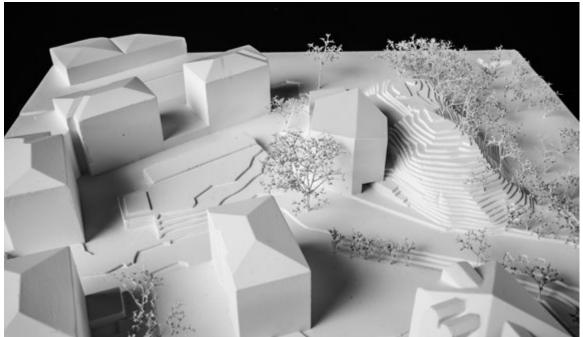
#### Collaborateurs:

Alyssa Antonuccio, Fabian Wieland

AB INGENIEURS SA, LAUSANNE

#### Collaborateurs:

Yves Giampietro né Boloz



### N°22 ROCK'N'ROLL

AEBY AUMANN EMERY ARCHITECTES SARL, FRIBOURG

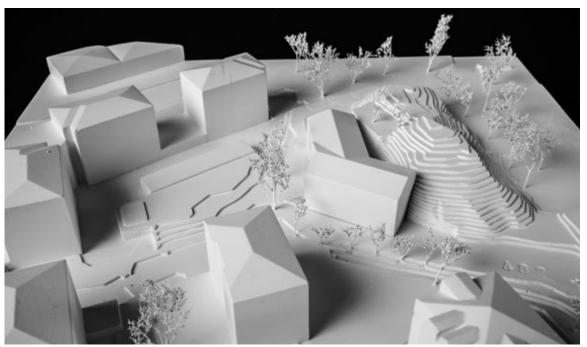
#### Collaborateurs:

Emile Aeby, Patrick Aumann, Stéphane Emery, Mathieu, Dumont, Kim Yerly, Gabriele Rivolta

INGENI SA, FRIBOURG

#### Collaborateurs:

Lionel Bussard, Cristobal Plaza, Hugo Da Cunha



### N°23 HESTIA

DER ARCHITECTES, SAXON

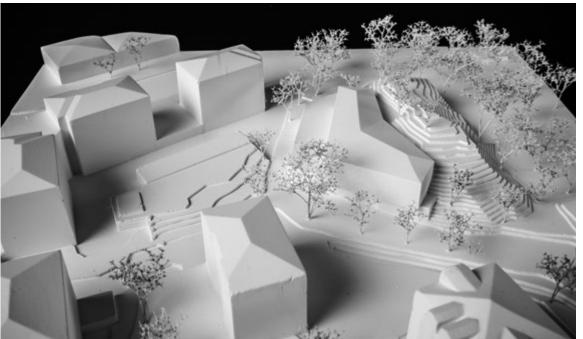
#### Collaborateurs:

Charlotte Reuse, Marc Délez, Mathis Pante, Léon Bührer

TEKNICO SARL, BEX

#### Collaborateurs:

Nicolas Kohli



### N°24 PIERRE D'ANGLE

AC ARCHITECTURE + CONSULTANT SARL, VEVEY

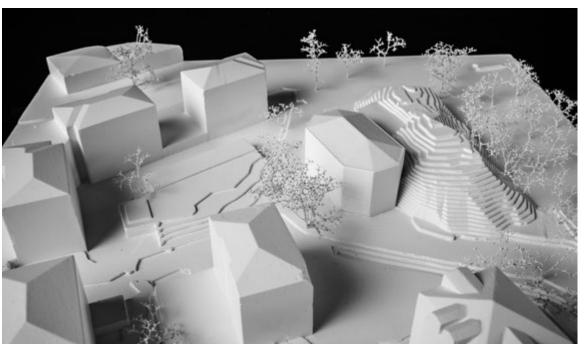
#### Collaborateurs:

Benjamin Mareine, Paola Miceli, Lisa Baseggio, Claude-Alain Panchaud, Charléne Clerc

INGEA SA, LAUSANNE

#### Collaborateurs:

Rui-Pedro Lourenço, Florian Mottier



### N°25 VESTA

MAD – ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

Collaborateurs:

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs:

Philippe Menétrey, Thibault Clément



### N°26 BELLE VUE

CHARLES JENNY ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

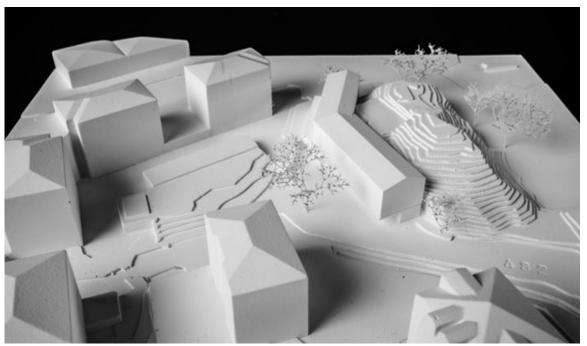
Collaborateurs :

Charles Jenny, Philippe Jenny

BOSS & ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA, ECUBLENS

Collaborateurs:

Vincent Freimuller



### N°27 LUCAS

TK ARCHITECTURE SA, PETIT-LANCY

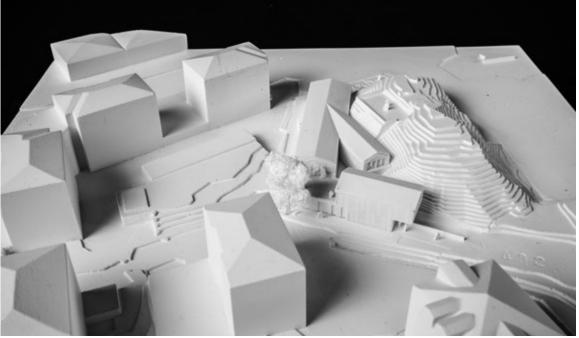
Collaborateurs:

Taieb Kali, Sophie Douai, Olla Radwan

NESH SARL, LANCY

Collaborateurs:

Jeff Nourrisse



### N°29 ACCUEILLIR/ENCADRER/PARTAGER

COLLECTIVE, ANNECY (F)

Collaborateurs:

Guillaume Peran

Camille Desplanques

WOLFF&CAPON ACHITECTES, PARIS (F)

Collaborateurs:

Anne-Pauline Wolff

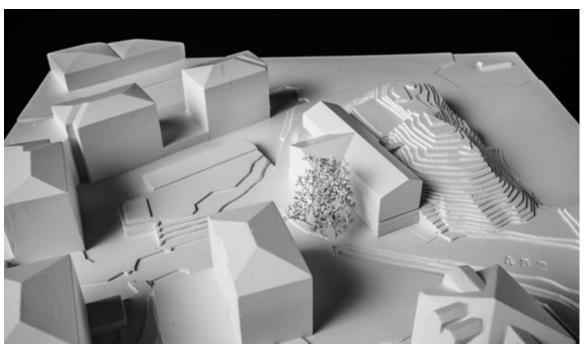
Bastien Capon

BCIS, FONTAINE (F)

Collaborateurs:

M. Vialleton, M. Logeay

61



### N°30 HOME TOOL HOME

CLEA BOURGUINET ARCHITECTURE SARL, SIERRE

#### Collaborateurs:

Cléa Bourguinet, Caroline Lorio, Lucien Delley

X IDEES ARCHITECTURE.CH, SION

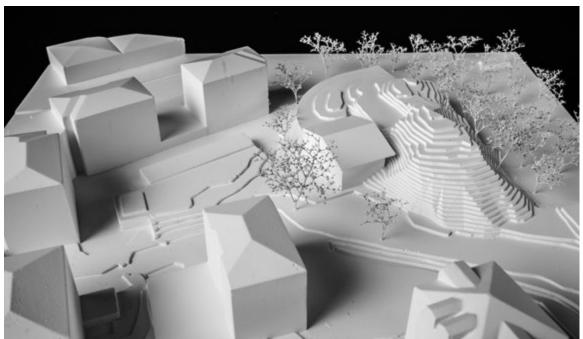
#### Collaborateurs:

Pauline Bertin

GUYAZ MERY SARL, SION

#### Collaborateurs:

-



### N°31 SIFFLER SOUS LA COLLINE

MADELEINE ARCHITECTES SARL, VEVEY

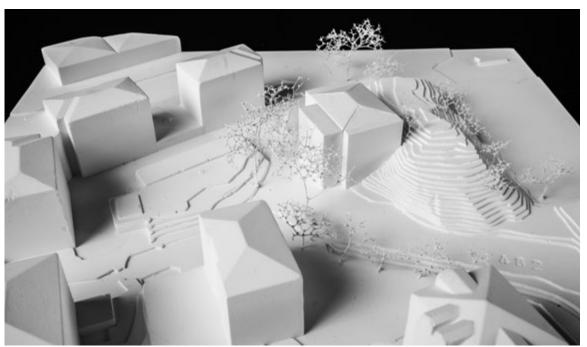
#### Collaborateurs:

Antoine Béguin, Christophe Aebi, Maxence Derlet, Louis Meier

DR LUCHINGER + MEYER INGENIEURS CIVILS SA, LAUSANNE

#### Collaborateurs:

Etienne Bouleau, Dr. Andrea Bassetti



### N°32 RAFIK

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

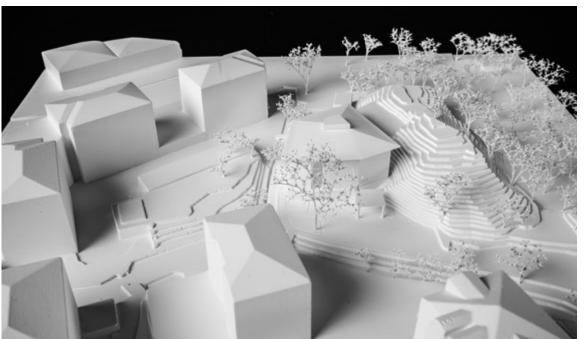
Collaborateurs:

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado

SD INGENIERIE DENERIAZ ET PRALONG SA, SION

Collaborateurs:

Xavier Mittaz



### N°33 UN ENDROIT QUI RESSEMBLE A...

WOLFF OBRIST ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

#### Collaborateurs:

Alain Wolff, Marjolaine Obrist, Antoine Fanost, Guilia Ferretti, Inès Schupp, Léa Binggeli, Mathieu Hefti

GIACOMINI & JOLLIET INGENIEURS SA, LUTRY

#### Collaborateurs:

Raphaël Dauphin, Gabriel Tschanz



## N°34 SALIX

MBD SA, SION

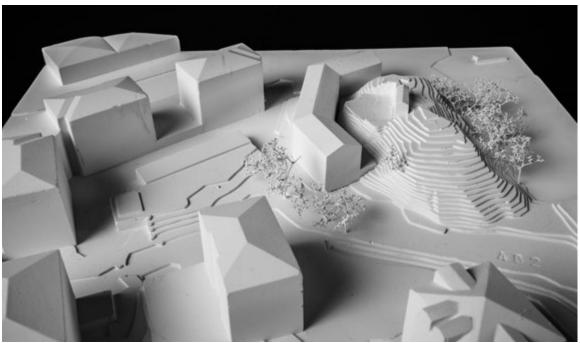
#### Collaborateurs:

Jérome Déchanez, Daniel Fellay

IDEALP SA, SION

#### Collaborateurs:

Evan Parvex



### N°35 LE HAVRE

KUNDIG & EL SADEK GMBH, ZURICH

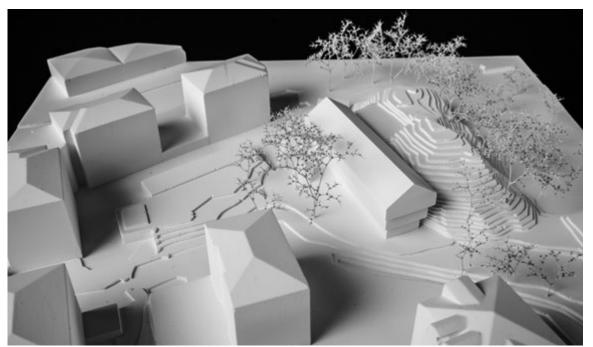
#### Collaborateurs:

Romain Kündig, Maged El Sadek

DE SAXO INGENIEURS SA, SION

#### Collaborateurs:

Joseph Dussex, Antoine Baechler



### N°36 BONNE NUIT

IRENE GAZZILLO, BALE

Collaborateurs:

-

MOHSEN NAIMI, MEILEN

Collaborateurs:

\_



### N°37 QUATRE CONSONNES ET TROIS VOYELLES

MATHILDE THIRIOT, LAUSANNE

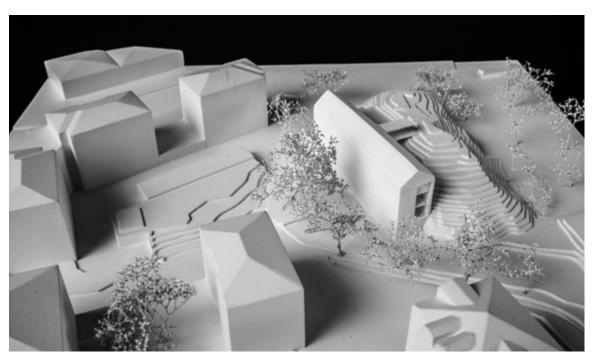
Collaborateurs:

Mathilde Thiriot

T INGENIERIE SA, GENEVE

Collaborateurs:

Julien Thiriot



### N°39 LA MAISON SUR LA COLLINE

SOCIETE COOPERATIVE 2401, MONTREUX

Collaborateurs:

Martin Ferrini, Ricardo Serpell

SOCIETE COOPERATIVE 2401, MONTREUX

Collaborateurs:

Luca Varini, Julien Pathé



### N°40 VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU

CLAVIEN ARCHITECTURE SARL, SION

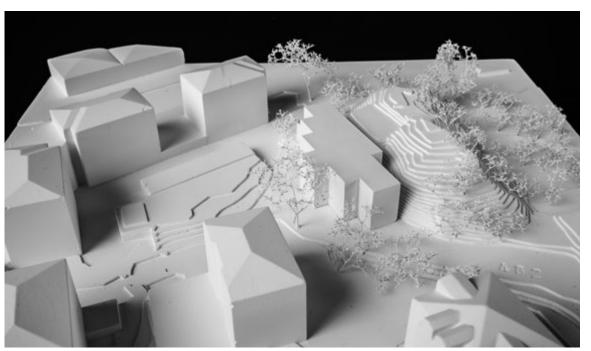
Collaborateurs:

David Clavien

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs:

Christian Dumoulin



### N°41 MA MAISON EST UN JARDIN

R2A ARCHITECTES SARL, SION

#### Collaborateurs:

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Gregor Watson

CRETTAZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

#### Collaborateurs:

Raphaël Bonvin



### N°42 LE HAMEAU

MAURE ARCHITECTURE, LILLE (F)

#### Collaborateurs:

Reda Mellah, Houda Iddihoum

MOHAMED DIABY ARCHITECTE, LILLE (F)

#### Collaborateurs:

Mohamed Diaby

EVP INGENIERIE, PARIS (F)

#### Collaborateurs:

David Chambolle

67